



Arrêté n°240/22

Du 25/11/2022

Objet : délégation de signature

Le Maire de la Ville de BONSECOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2122.8 et R 2122.10,

Vu le Code Civil,

Considérant que Madame Marie ELLEBOODE, Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, exerce ses fonctions au sein du Service Administration Générale de la Ville de Bonsecours et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature comme suit ;

ARRÊTE

Article 1 – Champs de la délégation

Monsieur Laurent GRELAUD, Maire de Bonsecours, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Marie ELLEBOODE, Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, pour toutes les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'Etat Civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil (célébration du mariage et signature de l'acte de mariage).

Les actes, décisions ou extraits ainsi établis comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Elle est également autorisée à signer les écrits qui ne comportent ni décision, ni accomplissement d'une formalité réglementaire tels que demandes de renseignements, bordereaux de transmission, d'envoi ou de demande de pièces.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Madame Marie ELLEBOODE.

Article 3 – Modalités d'application

Tous documents signés par Madame Marie ELLEBOODE, dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés :

« Pour le Maire, par délégation,

Marie ELLEBOODE

Service Administration Générale »

Article 4 – Exécution

Les Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs
- notifié à l'intéressée
- transmis à Monsieur le Préfet de la Seine Maritime pour contrôle de légalité et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Rouen.

Fait à Bonsecours,

Laurent GRELAUD
Maire de BONSECOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20221129-240-22-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Notifié le :

Signature de l'agent :

30/11/2022

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. Grelaud', written over several horizontal lines.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.